

## Réunion du conseil municipal du 26 novembre 2021

DÉLIBÉRATIONS

***Ce document est susceptible de modification par les élus. Celles-ci figureront sur le PV suivant.***

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six novembre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Exireuil, sous la présidence de monsieur BILLEROT Jérôme, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation : 18 novembre 2021

Présents : BILLEROT Jérôme, DOMINEAU Samuel, PAPET Marie-Claude, VIVIER Sylvie, ECALE Alain.

BELLÉCULLÉE Maryvonne, BURON Lionel, DECARSIN Mélanie, GAUDET Vincent, GOUDEAU Anne-Sophie, LUTTIAU François, NERAULT Alizée, PROUST Fabien, PROUST Isabelle, ROBERT Vanessa, ROUVREAU Sandrine.

Excusés : GAUTIER Patrick, HOMBRADO Thibaud, SEIGNEURET Julien

Secrétaire : VIVIER Sylvie

- Procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2021 : validé à l'unanimité.

**2021-11-01 : Renégociation des contrats d'assurance : attribution du marché**

Au regard de la délibération n°2021-07-04 en date du 2 juillet 2021, Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'avancement du dossier d'appel d'offres "renégociation des contrats d'assurance" en procédure adaptée.

Vu l'appel d'offre réalisé ;

Vu les offres réceptionnées :

- Lot 1 (Dommages aux biens) : 3 offres
- Lot 2 (Responsabilité civile) : 2 offres
- Lot 3 (Protection juridique et fonctionnelle) : 3 offres
- Lot 4 (Flotte automobile) : 3 offres

Vu la mission du cabinet RISKOMNIUM qui avait pour tâche de vérifier la conformité des offres et de les étudier.

Monsieur le maire présente le rapport d'analyse des offres et les notes attribuées. Synthèse en annexe.

Après débat et au regard des classements selon les critères de notation, le conseil municipal :

- Décide, à l'unanimité, des attributions suivantes :

Lots	Candidats	Notes	Prix	Attribution du lot
<b>Lot 01 : Dommages aux biens</b> <i>(solution de base : franchise 300€)</i>	<b>GROUPAMA</b>	<b>81,38/100 (1<sup>er</sup>)</b>	<b>3 401,60€</b>	<b>GROUPAMA</b> (solution de base)
	SMACL	72,69/100 (2 <sup>ème</sup> )	9 686,32€	
<i>(option 1 : franchise 750€)</i>	VHV/PILLIOT	69,95/100 (3 <sup>ème</sup> )	16 201,40€	
	GROUPAMA	81,38/100 (1 <sup>er</sup> )	3 189,00€	
<b>Lot 02 : Responsabilité civile</b>	SMACL	72,84/100 (2 <sup>ème</sup> )	8 948,77€	
	VHV/PILLIOT	70,31/100 (3 <sup>ème</sup> )	14 369,71€	
<b>Lot 03 : Protection juridique et</b>	<b>SMACL</b>	<b>94,00/100 (1<sup>er</sup>)</b>	<b>2 809,59€</b>	<b>SMACL</b>
	VHV/PILLIOT	89,24/10 (2 <sup>ème</sup> )	3 477,01€	
	CFDP/MEDALAINÉ	82,50/100 (2 <sup>ème</sup> )	552,26€	<b>SMACL</b>

<b>fonctionnelle</b>	BRISSET MALJ/PILLIOT <b>SMACL</b>	77,35/100 (3 <sup>ème</sup> ) <b>92,47/100 (1<sup>er</sup>)</b>	1 342,00€ <b>603,15€</b>	
<b>LOT 04 : Flotte automobile - auto mission</b> <i>(solution de base)</i>	GLISE/PILLIOT GROUPAMA SMACL	79,01/100 (2 <sup>ème</sup> ) 77,52/100 (3 <sup>ème</sup> ) 95,00/100 (1 <sup>er</sup> )	3 097,79€ 2 811,81€ 1 686,86€	<b>SMACL</b> (solution de base / auto mission + PSE)
<b><i>(solution de base + PSE)</i></b>	GLISE/PILLIOT GROUPAMA <b>SMACL</b>	80,58/100 (2 <sup>ème</sup> ) 78,52/100 (3 <sup>ème</sup> ) <b>95,00/100 (1<sup>er</sup>)</b>	3 377,79€ 3 126,23€ <b>2 016,23€</b>	

- autorise monsieur le maire à signer les courriers et contrats liés à cette affaire.

### **2021-11-02 : Travaux de voirie au « Plan des Naidés »**

Pour des travaux de voirie sur le chemin situé entre le « Plan des Naidés » et « La Fragnée » et comme convenu par délibérations n°2021-04-15 en date du 30 avril 2021 puis n°2021-10-07, des devis comparatifs ont été demandés.

Monsieur le maire présente les propositions des entreprises.

BORDAGE	Scarification des flaches et reprofilage de trois tronçons sur la voie en matériau 0/31,5 dioritique, y compris compactage avant revêtement (525 m <sup>2</sup> )  Revêtement en émulsion bi-couche sur les parties reprofilées (525m <sup>2</sup> )	4 725,00€ HT 5 670,00€ TTC
SARL FGTA <i>(GOUDEAU S.)</i>	Travaux de terrassement  Remise en état de la route communale du pont de la Fragnée en direction du Plan des Naidés (longueur 150 mètres en 3 portions)  Décapage sur une épaisseur d'environ 60cm sur la largeur totale de la route (accotement compris)  Fourniture et mise en place de pierres calcaire sur 50cm environ prise à la société LIBNER  Fourniture et mise en place de 0/10 diorite sur 10 cm environ  Remise en état des accotements et curage des fossés sur toute la portion	12 000,00€ HT 14 400,00€ TTC  (FGTA)
----- COLAS	----- Fourniture et mise en place d'un bicouche (6/1 – 4/6) – 500m <sup>2</sup>	----- + 4 150,00€ HT + 4 980,00€ TTC
EUROVIA	Sans réponse	

Madame Mélanie DECARSIN regrette le manque de propositions pour les mêmes travaux car les devis reçus ne sont pas comparables.

Monsieur le maire est bien conscient de ce problème mais relate ses difficultés à obtenir des devis. Cette réparation de route est un petit chantier qui, en plus, comporte des risques de garantie de résultat avec une base argileuse. Des entreprises n'ont même pas souhaité répondre.

Monsieur le maire sollicite les élus pour savoir si une suite doit être donnée aux devis ou s'il est souhaité, une nouvelle fois, surseoir à la décision d'attribution des travaux.

Après vote, il est décidé :

- de valider la réalisation des travaux avec les devis reçus ;
- d'attribuer le marché de travaux :  
11 voix pour FGTA + COLAS (12 000€ + 4 150€ HT)  
0 voix pour BORDAGE (4 725€ HT)  
4 voix « abstention » ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer les devis liés à cette affaire (FGTA + COLAS).

### **2021-11-03 : Convention de renouvellement de l'adhésion au service commun service ADS/Urbanisme (ADSU)**

Monsieur le Maire expose qu'un service commun Autorisation du Droit des sols/urbanisme a été créé par la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre suite au transfert de compétences de l'Etat vers les collectivités territoriales de l'instruction et de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Ce service créé par délibération en date du 17 décembre 2014 a pour objet d'instruire les autorisations des droits des sols pour les communes. Une convention avait fixé les modalités de fonctionnement du service commun, notamment la situation des agents, la gestion du service et les conditions du suivi du service commun. La convention était arrivée à son terme pour la plupart des communes, elle a été actualisée en précisant les missions du service et les actes qui restent instruits par les communes.

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion à ce service en signant cette convention dans ces nouveaux termes. (cf pièce jointe).

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-4-2,  
Vu l'avis du Comité Technique de la Communauté de communes "Haut Val de Sèvre" en date du 16.12.14,  
Vu la délibération de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre en date du 17 décembre 2014 pour créer le service commun ADSU en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes ;  
Vu la délibération de la Communauté de communes en date du 27.10.2021 renouvelant l'offre de service commun Autorisation des droits du sol/ Urbanisme (ADSU) ;

Considérant que la présente convention vise à fixer les modalités de fonctionnement du service commun, notamment la situation des agents, la gestion du service, et les conditions de suivi du service commun ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les termes de la convention annexée à la délibération.
- autorise Monsieur le maire à signer ladite convention.

### **2021-11-04 : Convention d'occupation précaire pour le terrain cadastré AH 151**

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que le terrain cadastré AH 151, situé au Gros Buisson, propriété de la Commune d'Exireuil, est actuellement vacant.

Cette parcelle est concernée, dans sa totalité, par le projet de lotissement communal dit du « Champ des Blés » mais celui-ci n'en ait qu'à son début ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de mettre en place une convention d'occupation précaire sur cette parcelle, avec le GAEC L'ESPÉRANCE situé à l'Espérance sur Exireuil ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer cette convention (annexée à la présente délibération).

### **2021-11-05 : Délibération Modificative budgétaire (DM 02/2021)**

Monsieur le maire rappelle que la commune a récemment cédé un chemin à Monsieur Sylvain GOUDEAU en échange d'un autre.

Cette transaction a été réalisée à l'euro symbolique mais nécessite des écritures comptables.

Monsieur le maire présente la liste des modifications budgétaires nécessaires à l'enregistrement comptable de cette opération.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
imputation	intitulé	montant	imputation	intitulé	montant
<b>OPFI - Opérations Financières</b>			<b>OPFI - Opérations Financières</b>		
<b>Chap. 041 - Opérations patrimoniales</b>			<b>Chap. 041 - Opérations patrimoniales</b>		
204422	Subvention d'équip. en nature	150,00 €	2151	Réseau de voirie	150,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de valider les modifications comptables ci-dessus mentionnées.

le 29/11/2021  
Jérôme BILLEROT